

# BUREAU SYNDICAL 5 AVRIL 2023

## CE QU'IL FAUT RETENIR →

### RECOURS CNAC – EXTENSION INTERMARCHÉ SAINT-VALLIER

Les élus du Bureau s'étaient prononcés défavorablement au projet lors du précédent bureau ainsi qu'en CDAC du fait notamment de la non-conformité du projet avec le PLU et de son incompatibilité avec le Scot. Malgré tout, la CDAC a émis un avis favorable. Afin de s'inscrire dans leur volonté de s'opposer aux projets incompatibles avec le Scot, les élus du bureau ont validé le fait de saisir la CNAC sur ce projet.

### TRAJECTOIRE ZAN – SYNTHÈSE DES RENCONTRES AVEC LES EPCI

Les élus du SMRR ont inscrit l'objectif de travailler sur la question de l'urbanisme favorable à la santé dans le cadre du plan de mandat 2020-2026. Dans ce cadre, Loan Groleaz, stagiaire au SMRR, a travaillé sur ce sujet pour définir le concept d'urbanisme favorable à la santé et recenser les expérimentations et outils pouvant être déployés. Un document de synthèse de son travail sera prochainement distribué. De plus, les élus ont validé l'objectif de poursuivre le travail sur ce sujet pour identifier les actions ou études pouvant être réalisées à l'avenir par le territoire.

### RIVES NATURE : LANCEMENT DU PROJET SUR LES ÉDUCATEURS À L'ENVIRONNEMENT ET SUR LES VIEILLES FORÊTS

Concernant les vieilles forêts, un groupe de travail a été organisé le 20 mars par Rives Nature avec le réseau de veille écologique. Des zones prioritaires seront prochainement identifiées pour réaliser des inventaires terrain en se basant sur le protocole d'inventaire mis en place par le Conservatoire Botanique National Massif-Central.

Concernant le réseau des éducateurs à l'environnement des Rives du Rhône, un groupe de travail s'est réuni et a identifié 3 objectifs pour ce projet :

- Créer un réseau utile pour les structures proposant et en demande d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).
- Mettre en place un tableau de bord de la politique EEDD des Rives du Rhône.
- Porter des projets à l'échelle des Rives du Rhône.

## AVIS SUR LA STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE TERRITORIALE D'ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

La CCEBER a transmis volontairement pour avis au SMRR sa stratégie agricole et alimentaire territoriale. Cette stratégie repose sur 39 actions réparties en 5 grands enjeux. Elle s'inscrit dans les grands objectifs de préservation des espaces agricoles stratégiques portés dans le SCOT, à travers notamment la préservation du foncier. Elle porte des actions d'expérimentation pour le développement et l'encouragement à l'adaptation climatique et enfin renforce la production des ENR.

## PRESENTATION DE LA LOI RELATIVE A L'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La France est le seul pays européen à ne pas avoir atteint ses objectifs de part d'énergies renouvelables fixés par l'Union Européenne. Dans ce cadre, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables doit permettre au pays de rattraper son retard. Cette loi fixe notamment 5 grands axes :

- Planification territoriale : création de zones d'accélération de la production d'EnR par chaque commune.
- Accélération des délais d'instruction et simplification des procédures environnementales.
- Définition des fonciers à mobiliser pour l'implantation d'EnR et des règles d'implantation.
- Partage de la valeur par un système de redistribution de la valeur générée par les sites de production d'EnR.
- Prise en compte de l'impact des EnR sur le paysage.

Le SMRR poursuivra le suivi de la mise en œuvre de cette loi et de publication des décrets d'application.

## POINT SUR LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC DU PILAT

La directrice du Parc, Sandrine Gardet et son président, Charles Zilliox ont présenté au bureau le contenu de la charte et les grands enjeux de celle-ci. Pour rappel, le SMRR devra transmettre ses remarques sur la version intermédiaire de la charte fin juin. Les équipes techniques analysent actuellement ce projet de charte qui sera présentée plus en détail lors du bureau syndical de juin.

**PROCHAIN BUREAU →**  
**MERCREDI 3 MAI A 8H30 A SERRIERES**

### À propos du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

*Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation première l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sa traduction dans un projet de territoire qui compte 280 000 habitants sur un ensemble de 152 communes, à cheval sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). Le SMRR accompagne les EPCI et les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en lien avec le projet de territoire à grande échelle (aménagement/urbanisme, habitat/logement, sobriété foncière et énergétique, mobilités/déplacements, économie/commerce, environnement/biodiversité). Le projet de territoire des Rives du Rhône est labellisé Territoire Engagé pour la Nature.*